SURAVENIR
UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA

ADP Rendement Mars 2018
Code ISIN FR0013306503
Annexe complémentaire de présentation du support

En cas de choix d'investissement sur des unités de compte représentées par les titres de créances complexes non garantis en capital et soumises au double risque de crédit ou de défaut de SG Issuer et de Société Générale.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT

1. PRESENTATION SUCCINCTE

Dénomination	ADP Rendement Mars 2018
Emetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois.
Forme juridique	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.
Code ISIN	FR0013306503
Garant de la formule	Société Générale
Montant Nominal de l'émission	30 000 000 EUR
Devise	EURO
Investissement minimal devant être réalisé par l'Investisseur	1 000 EUR
Valeur nominale d'une coupure du Titre de Créance (la « Valeur Nominale »)	1 000 EUR
Sous-jacent (ci-après l'« Indice »)	Indice Euro Stoxx 50® (Code Bloomberg : SX5E Index)
Prix d'Emission	99,91% de la Valeur Nominale
Période de souscription	Du 05/01/2018 au 02/03/2018. Pendant cette période, le prix progressera régulièrement au taux annuel de 0,5% pour atteindre 100% de la valeur nominale le 08/03/2018. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 08/03/2018.
Date d'Emission	05/01/2018
Date de constatation initiale	08/03/2018
Dates de constatation semestrielle	10/09/2018 ; 08/03/2019 ; 09/09/2019 ; 09/03/2020 ; 08/09/2020 ; 08/03/2021 ; 08/09/2021 ; 08/03/2022 ; 08/09/2022 ; 08/03/2023 ; 08/09/2023 ; 08/03/2024 ; 09/09/2024 ; 10/03/2025 ; 08/09/2025 ; 09/03/2026 ; 08/09/2026 ;08/03/2027 ; 08/09/2027.
Dates de remboursement anticipé	22/03/2019 ; 23/09/2019 ; 23/03/2020 ; 22/09/2020 ; 22/03/2021 ; 22/09/2021 ; 22/03/2022 ; 22/09/2022 ; 22/03/2023 ; 22/09/2023 ; 22/03/2024 ; 23/09/2024 ; 24/03/2025 ; 22/09/2025 ; 23/03/2026 ; 22/09/2026 ; 22/03/2027 ; 22/09/2027.
Dates de versement des coupons	17/09/2018 ; 15/03/2019 ; 16/09/2019 ; 16/03/2020 ; 15/09/2020 ; 15/03/2021 ; 15/09/2021 ; 15/03/2022 ; 15/09/2022 ; 15/03/2023 ; 15/09/2023 ; 15/03/2024 ; 16/09/2024 ; 17/03/2025 ; 15/09/2025 ; 16/03/2026 ; 15/09/2026 ; 15/03/2027 ; 15/09/2027 ; 15/03/2028.
Date de constatation finale	08/03/2028
Date d'échéance	15/03/2028
Lieu de cotation	Bourse de Luxembourg
Droit applicable	Droit français
Durée de l'investissement	10 ans maximum
Documentation Juridique	Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Emission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « prospectus.socgen.com », sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 Cours Valmy, 92800 - Puteaux sur simple demande.

Concernant les modalités en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur le fonds en euros du contrat si celui-ci n'en a qu'un ou sur l'Actif Général de Suravenir ou Suravenir Rendement si le contrat dispose de plusieurs fonds en euros ou sur le fonds monétaire Pro-Federal Liquidités (FR0000970816) du contrat ou sur tout autre fonds présentant les mêmes caractéristiques si le contrat ne dispose pas de fonds en euros.
Le coupon conditionnel sera automatiquement transféré sans frais sur le fonds en euros du contrat si celui-ci n'en a qu'un ou sur Suravenir Rendement si le contrat dispose de plusieurs fonds en euros ou sur le fonds monétaire Pro-Federal Liquidités (FR0000970816) du contrat ou sur tout autre fonds présentant les mêmes caractéristiques si le contrat ne dispose pas de fonds en euros.

2. INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Objectifs et politique d'investissement

Le titre de créance ADP Rendement Mars 2018 (ci-après le « Titre de Créance ») est construit dans la perspective d'un investissement d'une durée maximale de 10 ans, soit une Date de Remboursement Final fixée au 15/03/2028.

Le Titre de Créance est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

À la date de constatation initiale, soit le 8 mars 2018, on observe le niveau de clôture de l'indice Euro Stoxx 50® et on le retient comme niveau d'origine.

MÉCANISME DE VERSEMENT DU COUPON CONDITIONNEL

À chaque date de constatation semestrielle(1), jusqu'à l'échéance, on compare le niveau de l'indice par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale(1).

CAS FAVORABLE : Si le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 80% de son niveau observé à la date de constatation initiale(1), l'investisseur reçoit(2) alors à la date de versement du coupon(1) :

Un coupon semestriel de 1.85%

CAS DÉFAVORABLE : Sinon, si le niveau de l'indice est inférieur à 80% de son niveau observé à la date de constatation initiale(1) :

L'investisseur ne reçoit aucun coupon

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

Du semestre 2 au semestre 19, à chaque date de constatation semestrielle(1), dès que le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale(1), un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit(2) alors :

L'intégralité du capital initial
+
Un gain de 1,50% par semestre écoulé depuis l'origine
+
Le coupon semestriel (défini ci-dessus)
(Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 6,52% dans ce cas)

Le coupon et le remboursement du capital sont versés respectivement à la date de versement du coupon et à la date de remboursement anticipé correspondante(1).

Sinon, si le niveau de l'indice est inférieur à son niveau observé à la date de constatation initiale(1), le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT A L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale (le 08/03/2028), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on compare le niveau de l'indice par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale (le 08/03/2018).

CAS FAVORABLE : Si le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit(2) le 15/03/2028 :

L'intégralité du capital initial
+
Un gain de 1,50% par semestre écoulé depuis l'origine (30%)
+
Le dernier coupon conditionnel semestriel (défini ci-dessus)
(Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 6,01% dans ce cas)

CAS MEDIAN 1 : Si le niveau de l'indice est inférieur à son niveau observé à la date de constatation initiale mais supérieur ou égal à 80% de ce même niveau, l'investisseur reçoit(2) le 15/03/2028 :

L'intégralité du capital initial
+
Le dernier coupon semestriel (défini ci-contre)
(Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 3.72% dans ce cas)

CAS MEDIAN : Si le niveau de l'indice est inférieur à 80% de son niveau observé à la date de constatation initiale mais supérieur ou égal à 60% de ce même niveau, l'investisseur reçoit(2) le 15/03/2028 :

L'intégralité du capital initial
(Taux de Rendement Annuel Brut compris entre 0% et 3,56%)

CAS DÉFAVORABLE : Sinon, si l'indice enregistre une baisse de plus de 40% depuis la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit(2) le 15/03/2028 :

La Valeur Finale(3) de l'indice
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur
de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice
(Taux de Rendement Annuel Brut(2) inférieur ou égal à -0.6%)

L'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice : la perte en capital peut donc être partielle ou totale.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 1 de cette annexe.
(2) Les Taux de Rendement Annuel Bruts ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
(3) La Valeur Finale de l'indice à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

Profil de risque et de rendement
Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section "Facteurs de risques" du prospectus. Ces risques sont notamment :

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant : Conformément à la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Garantie ou protection équivalente
Absence de garantie en capital en cours de vie et à l'échéance.
ADP Rendement Mars 2018 présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
Il est également rappelé que cet investissement implique l'indisponibilité des sommes placées dans la mesure où la cession, l'arbitrage ou le rachat anticipé du produit, réalisé sur demande de l'investisseur avant l'échéance, ne bénéficie d'aucune protection du capital et peut être exécuté à un cours nettement inférieur à sa valeur nominale.

3. INFORMATIONS SUR LES FRAIS*

Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres) égale à 1,50% du montant des Titres effectivement placés. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat.

AVERTISSEMENT

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'une sortie du Titre de Créance à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat, un décès ou à une conversion en rente, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il réalise son investissement avant la Date de Remboursement Final.

SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

Je soussigné(e) ..... (*Prénom NOM*),

adhérent / souscripteur au contrat .....(*Nom du contrat*)

numéro .....(*Numéro du contrat),*

reconnais avoir :

- **reçu et pris connaissance des caractéristiques principales et de la documentation commerciale du support d'investissement ADP Rendement Mars 2018 - Code ISIN FR0013306503, que je choisis aujourd'hui comme support en unités de compte dans le cadre de mon contrat d'assurance-vie ou de capitalisation**
- **été pleinement informé des caractéristiques du support d'investissement et compte tenu de mes connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :**
  - **la nature du support et les risques y afférents,**
  - **les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte du support en fonction d'un scénario de marché,**
  - **l'absence de garantie en capital tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance.**

QUESTIONNAIRE

Pour s'en assurer, vous êtes invité(e) à répondre au questionnaire ci-après :

La durée maximale de la formule d'ADP Rendement Mars 2018 est de 10 ans :	☐ Vrai	☐ Faux
A l'issue du semestre 2, puis à une date de constatation semestrielle, dès que le niveau de l'indice EURO STOXX 50® est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé :	☐ Vrai	☐ Faux
ADP Rendement Mars 2018 présente un risque de perte en capital en cours de vie en cas de sortie anticipée (rachat, arbitrage, conversion en rente et décès) et à l'échéance :	☐ Vrai	☐ Faux

Fait à ……, **le** …… / …… / ……

SURAVENIR : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 440 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 9).

* : hors prélèvements sociaux, fiscalité et frais liés au contrat (cf. Notice/Conditions générales)

Signature de l'adhérent /du souscripteur, précédée de la mention « lu et approuvé »

Adequity

ADP RENDEMENT
MARS 2018

- **Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie[1] et à l'échéance, ci-après le « titre » ou le « produit »**
- **Durée d'investissement conseillée :** 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)
- **Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type actions**
- **Éligibilité :** Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.
- **Produit émis par SG Issuer[2], véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois,** bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale de la formule et des sommes dues au titre du produit. Il est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Issuer et de Société Générale

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

(2) Filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A, Fitch A+, DBRS A(high)). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 21/12/2017, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

COMMUNICATION À CARACTÈRE PUBLICITAIRE

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'indice Euro Stoxx 50®. Le remboursement du produit « ADP Rendement Mars 2018 » est conditionné à l'évolution de cet indice ***dividendes non réinvestis*** *(l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les actions composant cet indice). En cas de baisse de l'indice de plus de 40% à la date de constatation finale[1], l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par cet indice. Afin de bénéficier d'un remboursement du capital en cas de baisse de moins de 40% (inclus) de l'indice à la date de constatation finale[1], l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse du marché actions (Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 6,52%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 5,45%).*

- Un objectif de coupon semestriel de 1,85% si, à l'une des dates de constatation semestrielle[1], le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 80% de son niveau observé à la date de constatation initiale[1].
- **Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement du semestre 2 au semestre 19**, si, à l'une des dates de constatation semestrielle[1], le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale[1].
- Un objectif de gain fixe plafonné à 1,50% par semestre écoulé depuis l'origine en cas d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé ou si, à la date de constatation finale[1], le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale[1], soit un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 6,52%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 5,45%.
- Un remboursement du capital à l'échéance[1] si, à la date de constatation finale[1], l'indice n'enregistre pas une baisse de plus de 40% par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale[1]. **Un risque de perte en capital au-delà.**

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 08/03/2018 et la date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.
Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « ADP Rendement Mars 2018 », soit 1 000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/d'arbitrage applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 08/03/2018 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. ***Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.***
Le produit « ADP Rendement Mars 2018 » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « ADP Rendement Mars 2018 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. ***L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.***

[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

AVANTAGES

- Le produit peut verser à l'issue de chaque semestre un coupon de 1,85%[1], si, aux dates de constatation semestrielle, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 80% de son niveau observé à la date de constatation initiale.
- À l'issue des semestres 2 à 19, si à l'une des dates de constatation semestrielle, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit[1] alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 1,50% par semestre écoulé depuis l'origine ainsi que le coupon semestriel de 1,85%. Le Taux de Rendement Annuel Brut[1] maximum est alors de 6,52%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[2] de 5,45%.
- À l'issue des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et qu'à la date de constatation finale, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit[1] l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 1,50% par semestre écoulé depuis l'origine ainsi que le coupon semestriel de 1,85%.
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, le capital initial n'est exposé à un risque de perte que si l'indice a baissé à la date de constatation finale de plus de 40% depuis la date de constatation initiale.

INCONVÉNIENTS

- **Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.** La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 2 à 20 semestres.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel Brut[1] maximum de 6,52%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[2] de 5,45%).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'indice Euro Stoxx 50®. La performance d'un indice **dividendes non réinvestis** est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- Le rendement du produit « ADP Rendement Mars 2018 » à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -40%.
- Dans un contexte de marché fortement baissier (niveau de l'indice toujours inférieur à 80% de son niveau observé à la date de constatation initiale), aucun coupon ne sera versé.

[1] Les Taux de Rendement Annuel Bruts ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

[2] Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

DÉTAILS
DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE VERSEMENT DU COUPON CONDITIONNEL

À chaque date de constatation semestrielle[1], jusqu'à l'échéance, on compare le niveau de l'indice par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale[1].

CAS FAVORABLE : Si le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 80% de son niveau observé à la date de constatation initiale[1], l'investisseur reçoit[2] alors à la date de versement du coupon[1] :

Un coupon semestriel de 1,85%

CAS DÉFAVORABLE : Sinon, si le niveau de l'indice est inférieur à 80% de son niveau observé à la date de constatation initiale[1] :

L'investisseur ne reçoit aucun coupon

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

Du semestre 2 au semestre 19, à chaque date de constatation semestrielle[1], dès que le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale[1], un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit[2] alors :

L'intégralité du capital initial
+
Un gain de 1,50% par semestre écoulé depuis l'origine
+
Le coupon semestriel (défini ci-dessus)
(Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 6,52% dans ce cas, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[3] de 5,45%)

Le coupon et le remboursement du capital sont versés respectivement à la date de versement du coupon et à la date de remboursement anticipé correspondante[1].

Sinon, si le niveau de l'indice est inférieur à son niveau observé à la date de constatation initiale[1], le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **le produit continue**.

[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.
[2] Les Taux de Rendement Annuel Bruts ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
[3] Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale (le 08/03/2028), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on compare le niveau de l'indice par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale (le 08/03/2018).

CAS FAVORABLE : Si le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit[1] le 15/03/2028 :

L'intégralité du capital initial
+
Un gain de 1,50% par semestre écoulé depuis l'origine (30%)
+
Le dernier coupon semestriel (défini ci-contre)
(Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 6,01% dans ce cas, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[2] de 4,95%)

CAS MÉDIAN 1 : Si le niveau de l'indice est inférieur à son niveau observé à la date de constatation initiale mais supérieur ou égal à 80% de ce même niveau, l'investisseur reçoit[1] le 15/03/2028 :

L'intégralité du capital initial
+
Le dernier coupon semestriel (défini ci-contre)
(Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 3,72% dans ce cas, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[2] de 2,68%)

CAS MÉDIAN : Si le niveau de l'indice est inférieur à 80% de son niveau observé à la date de constatation initiale mais supérieur ou égal à 60% de ce même niveau, l'investisseur reçoit[1] le 15/03/2028 :

L'intégralité du capital initial
(Taux de Rendement Annuel Brut compris entre 0% et 3,56%, ce qui correspond à des Taux de Rendement Annuel Nets[2] respectifs de -1% et 2,53%)

CAS DÉFAVORABLE : Sinon, si l'indice enregistre une baisse de plus de 40% depuis la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit[1] le 15/03/2028 :

La Valeur Finale[3] de l'indice
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice
(Taux de Rendement Annuel Brut inférieur ou égal à -0,6%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[2] de -1,6%, dans le cas où tous les coupons ont été versés précédemment)

[1] Les Taux de Rendement Annuel Bruts ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
[2] Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.
[3] La Valeur Finale de l'indice à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

ILLUSTRATIONS
DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

- Seuil activant le mécanisme de remboursement anticipé à partir du semestre 2 et de versement du gain à l'échéance (100%)
- Seuil de versement du coupon semestriel (80%)
- Versement du coupon semestriel de 1,85%
- Seuil de perte en capital à l'échéance (60%)
- Valeur de remboursement du produit
- Évolution de l'indice
- Fin de vie du produit

Scénario défavorable : marché fortement baissier à long terme

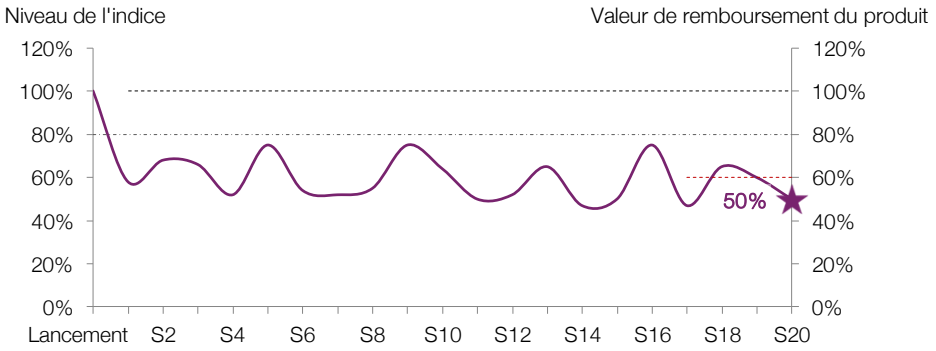

Scénario médian : marché faiblement baissier à long terme

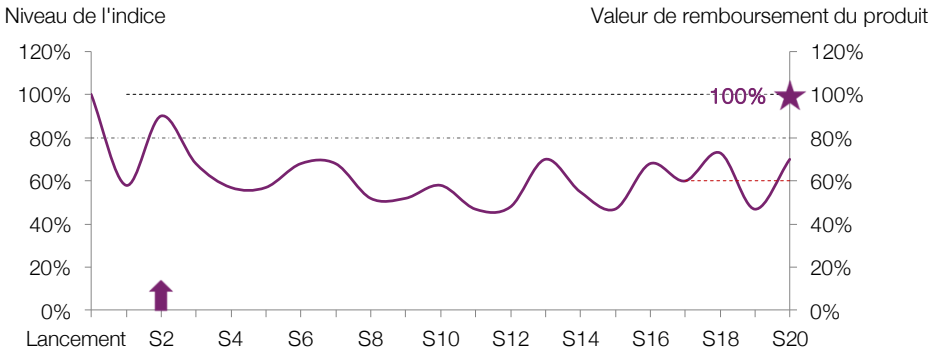

Scénario favorable : marché haussier à court terme

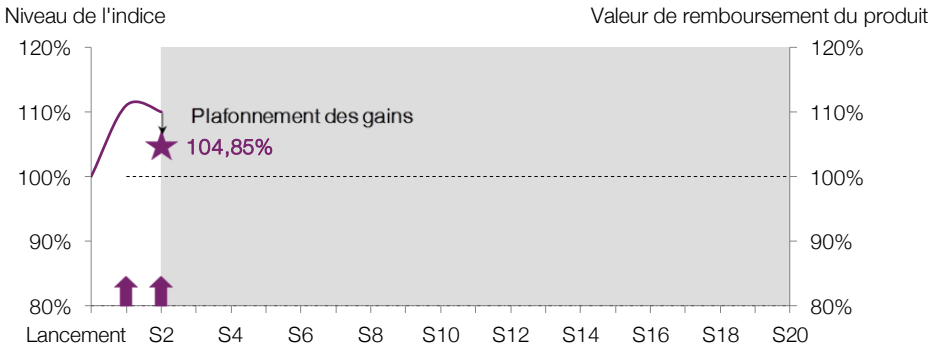

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

Scénario défavorable : marché fortement baissier à long terme

- À chaque date de constatation semestrielle, du semestre 1 au semestre 19, le niveau de l'indice est inférieur à 80% de son niveau observé à la date de constatation initiale. Aucun coupon n'est alors versé à l'issue de ces semestres et le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé.
- À l'issue des 10 ans, l'indice est en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial (soit -50% dans cet exemple). L'investisseur reçoit[1] alors la Valeur Finale[2] de l'indice, soit 50% du capital initial. Il subit dans ce scénario une perte en capital. Le Taux de Rendement Annuel Brut[1] est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'indice, soit -6,68%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[3] de -7,61%.
- **Dans le cas défavorable où l'indice céderait plus de 40% de sa valeur à la date de constatation finale, la perte en capital serait supérieure à 40% du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.**

Scénario médian : marché faiblement baissier à long terme

- À la deuxième date de constatation semestrielle, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 80% de son niveau observé à la date de constatation initiale. L'investisseur reçoit[1] alors un coupon de 1,85% à l'issue de ce semestre.
- À chaque date de constatation semestrielle, du semestre 2 au semestre 19, l'indice est en baisse depuis la date de constatation initiale. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À l'issue des 10 ans, l'indice enregistre une baisse de 30% et se maintient donc au-dessus du seuil de perte en capital. L'investisseur reçoit[1] alors l'intégralité du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut[1] est alors égal à 0,19%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[3] de -0,82%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de -3,49% pour un investissement direct dans l'indice.

Scénario favorable : marché haussier à court terme

- À la première date de constatation semestrielle, à l'issue du semestre 1, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 80% de son niveau observé à la date de constatation initiale. L'investisseur reçoit[1] alors un coupon de 1,85% à l'issue de ce semestre.
- À la deuxième date de constatation semestrielle (à l'issue du semestre 2), l'indice est en hausse depuis la date de constatation initiale (soit +10% dans cet exemple). Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.
- L'investisseur reçoit[1] alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 1,50% par semestre écoulé depuis l'origine ainsi que du coupon semestriel au titre de ce semestre, soit 104,85% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut[1] est alors égal à 6,50%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[3] de 5,44%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de 9,61% pour un investissement direct dans l'indice, **du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

[1] Les Taux de Rendement Annuel Bruts ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
[2] La Valeur Finale de l'indice à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.
[3] Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

ZOOM SUR L'INDICE EURO STOXX 50® :

L'indice Euro Stoxx 50®, **dividendes non réinvestis**, est composé des 50 principales sociétés de la zone Euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière ainsi que du nombre de titres disponibles sur le marché. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure économique de la zone Euro et s'est imposé comme la référence des marchés actions européens. Les informations relatives à l'indice Euro Stoxx 50® sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.stoxx.com

ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX 50® (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS) :

Performances cumulées

	Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis)
1 an	16,38%
3 ans	9,11%
5 ans	36,98%
10 ans	-19,74%

Source : Bloomberg, au 01/12/2017

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.
L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

RÉPARTITION SECTORIELLE

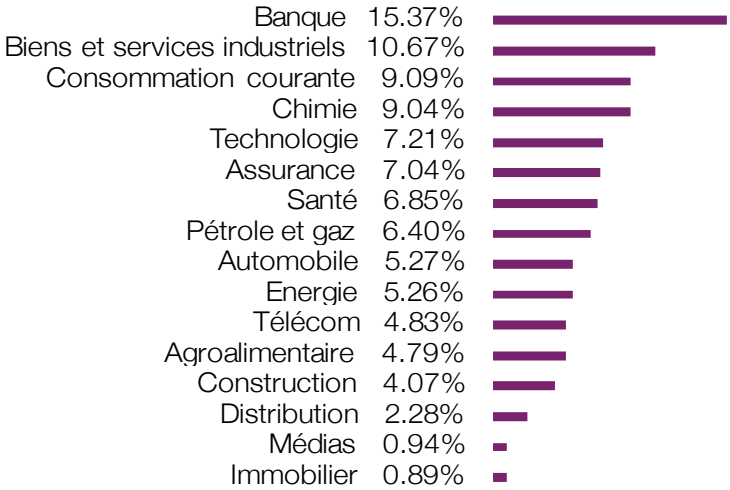

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

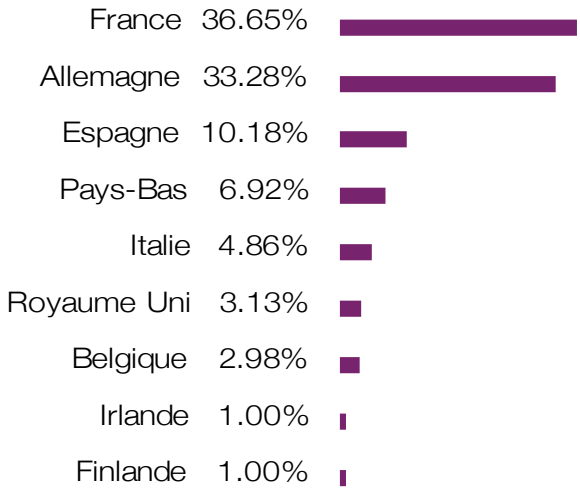

Source : Bloomberg, au 01/12/2017

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.
L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

PRINCIPALES
CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Type	**Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.** Bien que le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soit garanti par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois
Garant	Société Générale (Notations : Moody's A2, Standard & Poor's A, Fitch A+, DBRS A(high)). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 21/12/2017, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment
Devise	EUR
Code ISIN	FR0013306503
Sous-jacent (dividendes non réinvestis)	Indice Euro Stoxx 50® (Code Bloomberg : SX5E Index)
Éligibilité	Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation
Garantie du capital	Pas de garantie en capital
Prix d'émission	99,91% de la Valeur nominale
Période de commercialisation	Du 05/01/2018 au 08/03/2018. Pendant cette période, le prix progressera régulièrement au taux annuel de 0,5% pour atteindre 100% de la valeur nominale le 08/03/2018. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 08/03/2018
Valeur nominale	1 000 EUR
Montant minimum d'investissement	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas
Date d'émission	05/01/2018
Date d'échéance	15/03/2028
Dates de constatation semestrielle	08/03/2018 (initiale) ; 10/09/2018 ; 08/03/2019 ; 09/09/2019 ; 09/03/2020 ; 08/09/2020 ; 08/03/2021 ; 08/09/2021 ; 08/03/2022 ; 08/09/2022 ; 08/03/2023 ; 08/09/2023 ; 08/03/2024 ; 09/09/2024 ; 10/03/2025 ; 08/09/2025 ; 09/03/2026 ; 08/09/2026 ; 08/03/2027 ; 08/09/2027 ; 08/03/2028 (finale)
Dates de remboursement anticipé	22/03/2019 ; 23/09/2019 ; 23/03/2020 ; 22/09/2020 ; 22/03/2021 ; 22/09/2021 ; 22/03/2022 ; 22/09/2022 ; 22/03/2023 ; 22/09/2023 ; 22/03/2024 ; 23/09/2024 ; 24/03/2025 ; 22/09/2025 ; 23/03/2026 ; 22/09/2026 ; 22/03/2027 ; 22/09/2027
Dates de versement des coupons	17/09/2018 ; 15/03/2019 ; 16/09/2019 ; 16/03/2020 ; 15/09/2020 ; 15/03/2021 ; 15/09/2021 ; 15/03/2022 ; 15/09/2022 ; 15/03/2023 ; 15/09/2023 ; 15/03/2024 ; 16/09/2024 ; 17/03/2025 ; 15/09/2025 ; 16/03/2026 ; 15/09/2026 ; 15/03/2027 ; 15/09/2027 ; 15/03/2028
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1%
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres) égale à 1,50% du montant des Titres effectivement placés. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat
Cotation	Bourse de Luxembourg
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêt
Publication de la valeur liquidative	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les 15 jours et tenu à la disposition du public en permanence
Double valorisation	En plus de celle produite par la Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 08/03/2018 par une société de service indépendante financièrement de la Société Générale, Thomson Reuters

INFORMATIONS IMPORTANTES

FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant : Conformément à la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet d'une documentation juridique composée des Conditions Définitives d'Émission en date du 03/01/2018, se rattachant au prospectus de base en date du 3 juillet 2017, approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, régulateur du Luxembourg, sous le n° de visa C-020678, ainsi que de ses Suppléments, et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique, cette dernière prévaudra. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Emission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « prospectus.socgen.com », sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 Cours Valmy, 92800 - Puteaux sur simple demande. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Emission avant tout investissement dans le produit.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Garantie par Société Générale : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Évènements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s) : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains évènements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique : Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « Cessionnaire Autorisé » signifie toute personne qui (a) n'est pas une U.S. Person telle que définie à la Règle 902(k)[1] de la Regulation S ; et (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une U.S. Person pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambigüité, une personne qui n'est pas une "personne ressortissante des Etats-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)[1](iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes ressortissantes des Etats- Unis" (« Non-United States persons »), sera considérée comme une U.S. Person. Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés.

Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la règlementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Avertissement relatif à l'indice : L'indice mentionné dans le présent document n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre.

Avertissement de l'indice Euro Stoxx 50® : L'Euro Stoxx 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' « Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.** Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse http://kid.sgmarkets.com.

Adequity

Société Générale Corporate & Investment Banking
17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex
Siège Social : Société Générale, 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris
Société Anonyme – Capital Social : 1 009 641 917,50 euros au 31 décembre 2016
B 552 120 222 RCS Paris - APE 651C
N° SIREN : 552 120 222 000 13
Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par l'ACPR

SOCIETE GENERALE
Corporate & Investment Banking

DEVELOPPONS ENSEMBLE
L'ESPRIT D'EQUIPE